

CONFÉRENCE DES MINISTRES DU  
CHARGÉS DE LA POPULATION

OUAGADOUGOU 13-17 OCTOBRE 1997

POPULATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE AU  
SAHEL : QUELLES PERSPECTIVES ?

OUAGADOUGOU 13-17 OCTOBRE 1997

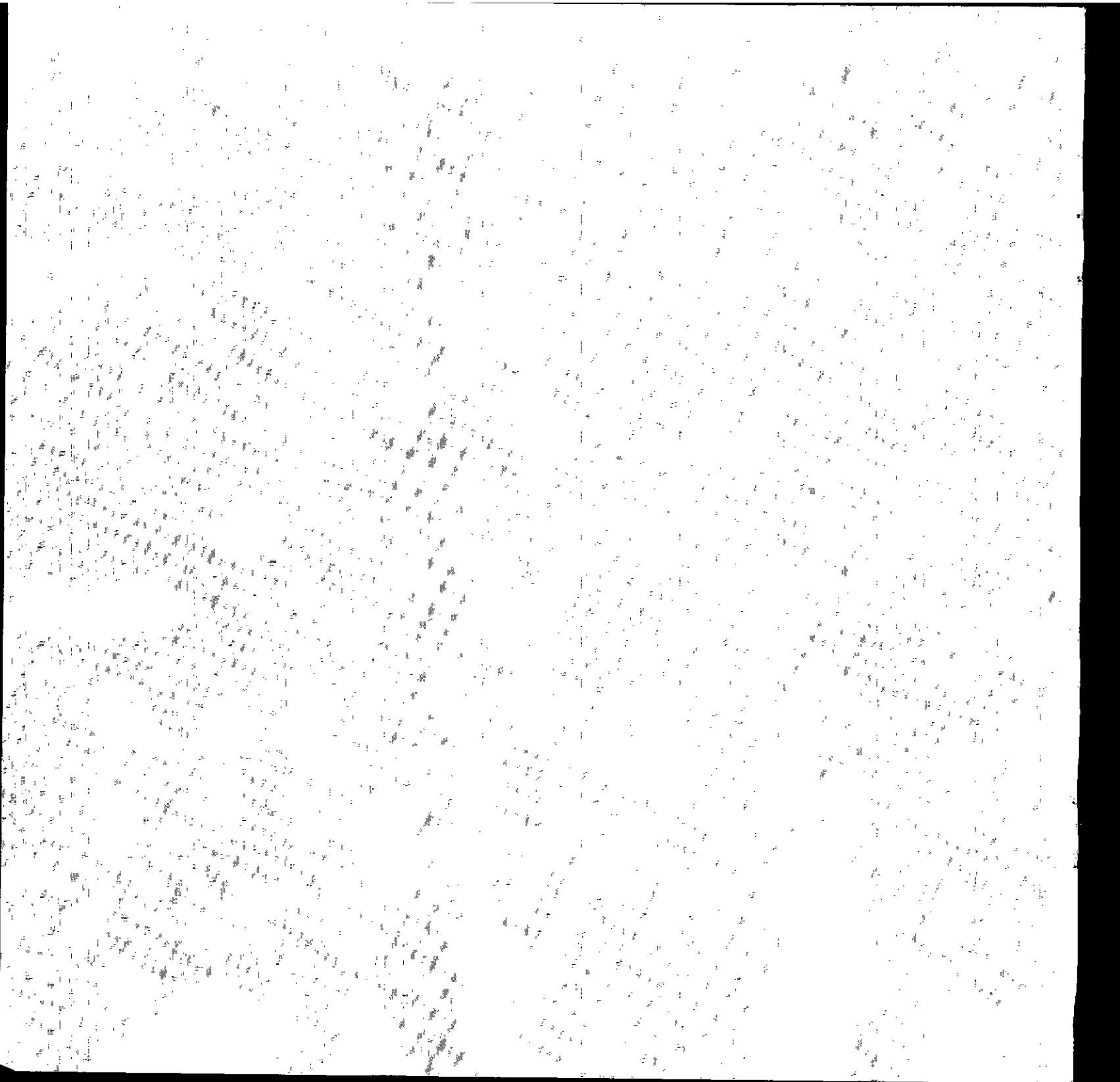
INSAH/CERPOD  
CULSS  
POPULATION AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT IN THE SAHEL  
WHICH PROSPECTS ?  
OUAGADOUGOU, OCTOBER, 13-17 1997

## **POLITIQUES DE POPULATION AU SAHEL**

### **QUELLES PERSPECTIVES ?**

#### **TABLE DES MATIÈRES**

AVANT-PROPOS	3
INTRODUCTION	4
HISTORIQUE	6
OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE	7
BILAN DE L'EXÉCUTION DU PAN	7
LE CONTENU DU PROGRAMME D'ACTION	9
PRINCIPAUX INDICATEURS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DU SAHEL	16
LA DÉCLARATION DE OUAGADOUGOU	17
COMMUNIQUÉ FINAL DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES	19
CONCLUSION	23



## AVANT-PROPOS

**P**our la première fois depuis sa création, le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) a organisé une Conférence des Ministres chargés de la population du 16 au 17 octobre 1997 à Ouagadougou (Burkina Faso).

Précédée d'une réunion des experts, cette Conférence avait pour objectifs principaux le renforcement de la coopération sous-régionale en matière de population et développement durable, l'adoption d'un programme d'action concernant la population et le développement durable au Sahel, et la promotion d'une meilleure prise en compte des problèmes de population dans les stratégies et politiques de développement de pays membres du CILSS.

Après les Conférences de Rio de Janeiro, de Copenhague, du Caire, et de Beijing, qui ont toutes adopté des documents pertinents, le CILSS a voulu se doter d'un cadre d'orientation et de référence qui tiennent compte des situations

nationales spécifiques. Comme fondation, le programme s'appuierait sur les acquis du Programme d'Action de N'Djaména concernant la population et le développement au Sahel adopté par la première Conférence sur les politiques de population au Sahel (N'Djaména/Tchad, 1988) ; et sur les recommandations des rencontres précitées, proposant aux Etats des objectifs en matière de population et développement.

Avec un taux d'accroissement démographique moyen annuel de 3,1% contre 2,8% pour l'ensemble de l'Afrique, l'évolution rapide et importante de la population sahélienne engendre des besoins croissants dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'emploi et de l'environnement, qui sont de plus en plus difficiles de satisfaire.

Les effets combinés de la sécheresse et de la détérioration continue des termes de l'échange, ont engendré pour certains pays sahéliens, des taux de croissance économique inférieurs à ceux de la population, réduisant ainsi les possibilités de dégager des

ressources significatives à consacrer aux secteurs sociaux.

La problématique population/développement au Sahel est loin d'être simple : les recettes ainsi que les solutions proposées jusqu'ici ont montré leurs limites.

Certes, des résultats importants ont été réalisés sur le plan politique avec l'adoption de déclarations de politique de population dans huit (8) des neuf (9) pays du CILSS. Certains indicateurs socio-démographiques ont été améliorés : la prévalence contraceptive, la réduction de la mortalité infantile et l'amélioration du taux de scolarisation. Cependant, la situation reste encore préoccupante.

Plus que jamais, il faut poursuivre et renforcer les efforts en cours, défricher de nouvelles voies, rechercher et promouvoir les solidarités et les complémentarités nécessaires, afin que des réponses appropriées soient apportées à l'interrogation : **Population et Développement Durable au Sahel : Quelles Perspectives ?**

## INTRODUCTION

La première Conférence des Ministres du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), s'est tenue les 16 et 17 octobre 1997 à Ouagadougou (Burkina Faso).

Elle a été précédée d'une réunion des experts du 13 au 15 octobre.

La rencontre des experts a fait le bilan de l'exécution des recommandations du Programme d'Action de N'Djaména concernant la population et le développement au Sahel, fruit de la première Conférence sur les politiques de population, tenue à N'Djaména au Tchad en 1988. Elle a mesuré les efforts accomplis par les Etats membres du CILSS en matière d'intégration, dans leurs programmes nationaux de population, des conclusions pertinentes des conférences internationales comme le Sommet Mondial sur le Développement Social (Copenhague, 1985), la Conférence Internationale sur la

Population et le Développement (Le Caire, 1994), la Conférence Mondiale sur les Femmes (Beijing, 1995), etc. Au cours de cette rencontre, un projet de programme d'action concernant la population et le développement durable au Sahel a été discuté.

La réunion des experts a regroupé une centaine de participants, et chacun des neuf (9) pays du CILSS (Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, et Tchad), était représenté par une délégation comprenant outre les experts gouvernementaux, des parlementaires, des représentants des organisations non gouvernementales travaillant dans le domaine de la population, et des journalistes spécialisés en population et développement.

Les partenaires au développement du CILSS (USAID, FNUAP, Club du Sahel), et les Institutions et Organisations de collaboration technique (IPPF, CEFA, le Projet POLITIQUES), étaient représentés.

Les résultats attendus de cette Conférence Ministérielle étaient : le renforcement de la coopération sous-régionale en matière de population et développement par l'adoption d'un programme d'action concernant la population et le développement durable au Sahel ; une déclaration d'intention et de promotion pour une meilleure prise en compte des questions de population dans les stratégies et politiques de développement national et sous-régional.

## HISTORIQUE

Après N'Djaména (Tchad), en 1988 et Dakar (Sénégal), en 1992, la rencontre de Ouagadougou était la 3ème que les experts sahéliens tentaient sur les politiques de population dans la sous-région.

La Conférence de N'Djaména sur les politiques de population au Sahel (décembre 1988), avait élaboré et proposé à la sanction du Conseil des Ministres du CILSS qui l'a adopté en janvier 1989, le Programme d'Action de N'Djaména concernant la population et le développement au Sahel (PAN).

La seconde Conférence des experts, organisée à Dakar en juillet 1992, après avoir fait le bilan de la mise en œuvre du PAN, a adopté une déclaration qui le complète en y ajoutant des domaines comme l'environnement, le SIDA, et la coopération sous-régionale.

Le PAN est un cadre global de référence dont les recommandations sont destinées à permettre aux Etats de mettre en œuvre un certain

nombre de mesures pour résoudre les problèmes de population et promouvoir une meilleure adéquation entre population et développement.

La tenue des Conférences Régionales (Dakar/Ngor), et Internationales sur la Population et le Développement, (CIPD) Le Caire (1994), Copenhague (1995), Beijing (1995), a changé considérablement le contexte qui prévalait au moment de l'adoption du PAN. Ce changement de contexte explique la nécessité pour le Sahel de se doter d'un nouveau cadre qui prenne en compte, en les adaptant aux spécificités de la sous-région, les conclusions pertinentes de ces rencontres internationales.

## OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE

- La Conférence visait trois (3) objectifs essentiels :
- 1- doter les pays du CILSS d'un cadre de référence et d'orientation pour l'analyse et la résolution des problèmes de population, sous forme de programme d'action, tenant compte des spécificités et recommandations des Conférences de Copenhague, du Caire, et de Beijing ;
  - 2- promouvoir une meilleure prise en compte des problèmes de population dans les stratégies de développement national et sous-régional ;
  - 3- renforcer la coopération sous-régionale dans le domaine de la population et du développement durable.

## BILAN DE L'EXÉCUTION DU PAN

À ~~au~~ moment où se tenait la deuxième Conférence sahélienne sur les politiques de population à Dakar (Sénégal) en juillet 1992, seuls quatre pays membres du CILSS étaient officiellement dotés de politiques explicites de population à des fins de développement économique et social : le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Entre juillet 1992 et octobre 1997, date de la première Conférence des Ministres du CILSS chargés de la population, quatre autres pays membres du CILSS ont élaboré et adopté des politiques de population : la Gambie, le Cap Vert, le Tchad et la Mauritanie. Actuellement, huit pays sahéliens sur neuf sont officiellement dotés de politiques explicites de population à des fins de développement socio-économique. Des efforts sont en cours en Guinée Bissau pour parvenir à la formulation d'une politique de population appropriée dans les meilleurs délais.

Malgré ces efforts, les pays membres du CILSS restent toujours confrontés à des problèmes de suivi, d'évaluation et de coordination de leurs programmes de population et à l'insuffisance des ressources pour leur mise en œuvre effective. Les besoins exprimés par les Etats dans leurs rapports nationaux sur la population, préparés à l'occasion de la Conférence des Ministres du CILSS chargés de la population, mesurent l'ampleur du défi à relever dans ce domaine dans les années à venir. Ces besoins ont trait au financement, à l'assistance technique et à la formation de courte et de longue durée (séminaires/ateliers, conférences, formation académique de niveau Ph.D., etc.). Aussi, au financement des activités de plaidoyer/IEC en matière de population et développement et de collecte et de mise en place des bases de données. Et, enfin, aux mécanismes de suivi, d'évaluation des politiques de population, et à la recherche pour venir en appui aux programmes de population au Sahel.

La satisfaction à court, moyen, et long terme de ces besoins exprimés par les Etats membres du CILSS passe nécessairement par la mise en œuvre effective du programme d'action concernant la population et le développement durable au Sahel adopté par la première Conférence des Ministres du CILSS chargés de la population à Ouagadougou en octobre 1997 et de la déclaration qui en est issue.

## LE CONTENU DU PROGRAMME D'ACTION

Le programme d'action concernant la population et le développement durable au Sahel se veut un cadre global de Coopération et d'action qui propose un certain nombre de mesures à mettre en œuvre dans le domaine de la population et du développement durable. Il comprend quinze (15) chapitres.

Les objectifs prioritaires recherchés par les Etats dans chacun de ces chapitres se résument comme suit :

### CHAPITRE I : POLITIQUES DE POPULATION

- ◆ Formuler ou réviser, et mettre en œuvre des politiques de population adaptées aux spécificités nationales pour un développement durable. Ces politiques conçues comme partie intégrante des stratégies de développement devraient tenir compte des engagements pris lors des conférences régionales et internationales sur la

population et le développement, en particulier les Conférences de Dakar/Ngor, du Caire, de Copenhague, de Beijing, et d'Istanbul (Habitat II.)

### CHAPITRE II : DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE ET DURABILITÉ DU DÉVELOPPEMENT

- ◆ Promouvoir une croissance économique soutenue pour un développement humain durable au Sahel.
- ◆ Maîtriser la croissance démographique pour améliorer le niveau et la qualité de vie de la population sahélienne.
- ◆ Harmoniser la croissance démographique avec les exigences du développement humain durable au Sahel.

### CHAPITRE III : POPULATION ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

- ◆ Développer une agriculture productive et durable. Assurer à l'ensemble de la population en général, aux groupes vulnérables en particulier, une alimentation en quantité et en qualité adéquate.



- ◆ Promouvoir une meilleure prise en compte de la population, de ses mouvements et de son évolution, dans la formulation des politiques agricoles.

#### **CHAPITRE IV : POPULATION, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- ◆ Renforcer les actions de lutte contre la désertification et la dégradation de l'environnement.
- ◆ Promouvoir les programmes et projets de développement basés sur l'intégration des tendances de l'environnement, et des facteurs démographiques et économiques.
- ◆ Réduire les risques sanitaires et écologiques liés aux technologies et aux modes de consommation non viables.

#### **CHAPITRE V : MORBIDITÉ ET MORTALITÉ**

- ◆ Atteindre en l'an 2010, une espérance de vie de 65 ans, un taux de mortalité infantile de 40 pour 1000, et un taux de mortalité juvénile de 50 pour 1000.

- ◆ Améliorer la nutrition, l'accès à l'eau potable, la couverture sanitaire et vaccinale de la population dans les zones rurales et urbaines du Sahel.

- ◆ Renforcer les programmes nationaux de lutte contre les MST/VIH/SIDA, le paludisme et les autres principales causes de morbidité et de mortalité au Sahel.

#### **CHAPITRE VI : SANTÉ EN MATIÈRE DE REPRODUCTION, PLANIFICATION FAMILIALE ET SOINS DE SANTÉ SEXUELLE**

- ◆ Mettre à la disposition des couples ou individu les moyens et l'information nécessaires pour leur permettre de choisir librement et en toute connaissance de cause le nombre et l'espacement de leurs enfants.
- ◆ Promouvoir l'utilisation des méthodes de contraception, y compris les méthodes traditionnelles et les méthodes naturelles, afin de doubler le taux de prévalence contraceptive d'ici à l'an 2005 et de le quadrupler d'ici à l'an 2010.

**“Le concept de Planification Familiale est accepté; il faut passer aux actes.”**

Cf.: Mr. Raj T. Naik,  
Président de l'IPPF-RA



◆ Réduire les grossesses non désirées, la stérilité et l'infécondité involontaire, les avortements clandestins et faits dans de mauvaises conditions, et les grossesses à risque, en mettant à la disposition de tous ceux qui en ont besoin et souhaitent y avoir recours, des services de santé de la reproduction, de planification familiale et de soins de santé sexuelle de bonne qualité, d'un coût abordable, facilement accessibles et acceptables. Des efforts particuliers devraient être faits pour décourager les mariages précoces.

◆ Renforcer la communication entre hommes et femmes sur les questions liées à la santé de la reproduction, la planification familiale, la santé sexuelle et les MST/VIH/SIDA, de manière à les amener à exercer ensemble et de façon responsable, leur rôle de parents.

◆ Renforcer la communication entre les adultes et les adolescents sur les questions relatives à la santé de la reproduction.

◆ Promouvoir la communication parents-enfants et adultes-adolescents sur les questions de santé de la reproduction et sexuelle et rendre accessibles aux adolescents les informations et services en matière de santé sexuelle et reproductive.

◆ Promouvoir la santé de la reproduction des adolescents et des jeunes, et leur rendre accessibles les services liés à la santé de la reproduction.

#### **CHAPITRE VII : GENRE, POPULATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

◆ Promouvoir l'égalité et/ou l'équité entre les sexes, afin d'assurer la promotion des femmes et l'élimination de toutes les formes de violence et de discrimination à l'endroit des femmes et des filles.

◆ Favoriser le dialogue au sein des couples afin d'assurer la participation des deux partenaires dans les prises de décisions relatives au bien-être familial général, et à la fécondité en particulier.

**“Les avantages manifestes de la scolarisation des filles à l'échelle des nations ne trouvent pas d'échos à un niveau social plus micro, tel celui représenté par l'unité familiale.”**

Cf. : “Dynamique familiale et éducation en milieu urbain rapport de recherche” CERPOD, 1997

**“ Parmi les adolescentes non-mariées, celles qui sont sexuellement actives sont exposées, en plus des risques de la maternité précoce, aux risques des grossesses prénuptiales et des avortements, et à toutes les conséquences économiques et sociales qui en découlent.”**

Gf. : les Jeunes en danger : résultats d'une étude régionale dans 05 pays d'Afrique de l'Ouest. CERPOD, 1996

- ◆ Améliorer le statut socio-économique des femmes sahéliennes, et renforcer leur participation à la gestion des affaires publiques, nationales et sous-régionales.

#### **CHAPITRE VIII : RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- ◆ Promouvoir le développement des ressources humaines pour accroître la capacité des populations sahéliennes et celle de leurs institutions.
- ◆ Développer l'éducation de base pour atteindre la scolarisation universelle au Sahel d'ici à l'an 2010.

#### **CHAPITRE IX : INFORMATION, ÉDUCATION ET COMMUNICATION/PLAIDOYER EN MATIÈRE DE POPULATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- ◆ Sensibiliser la population sur les questions de population et développement afin d'accroître la prise de conscience de ces questions.

- ◆ Persuader la population d'adopter des pratiques qui infléchiront la croissance de la population dans le sens d'un développement durable.
- ◆ Initier et appuyer des mesures en “Information Éducation Communication” (IEC) et en plaidoyer pour renforcer les programmes pour les groupes cibles.

#### **CHAPITRE X : MIGRATIONS, URBANISATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- ◆ Promouvoir une distribution spatiale de la population favorable au développement économique et social en mettant en œuvre des plans appropriés d'aménagement du territoire.
- ◆ Etudier les causes profondes des migrations, surtout celles liées à l'environnement et à la pauvreté.
- ◆ Renforcer la coopération et le dialogue entre pays d'origine et pays d'accueil des migrants afin que les migrants, leurs familles, et chacun des pays concernés par la migration puissent tirer le

maximum d'avantage de la migration pour leur développement économique et social.

- ◆ Promouvoir une meilleure prise en compte des phénomènes de migration et d'urbanisation dans les politiques et programmes de population.

**CHAPITRE XI : COLLECTE, ANALYSE, ÉTUDES ET RECHERCHE EN MATIÈRE DE POPULATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- ◆ Collecter, analyser et diffuser les données nécessaires à la formulation, à la mise en œuvre, à l'évaluation, au suivi, et à la coordination des politiques et des programmes en matière de population et développement durable.
- ◆ Réaliser des études et des recherches pertinentes dans le domaine de la population et du développement durable pour venir en appui aux politiques et aux programmes de population au Sahel.

- ◆ Promouvoir l'intégration des politiques et des programmes de population dans les différentes politiques et stratégies de développement durable du Sahel.

**CHAPITRE XII : PARTENARIAT ENTRE LE SECTEUR PUBLIC, LE SECTEUR PRIVÉ ET LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

- ◆ Promouvoir et renforcer une collaboration effective entre le secteur public, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les groupes d'actions à l'échelon local et national. Soutenir la formulation de la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la coordination des politiques et programmes en matière de population et de développement, conformément à la politique générale des gouvernements, compte tenu des responsabilités et des rôles de chacun des partenaires.
- ◆ Elargir la vision du rôle du secteur public vers une compréhension des contributions

**“Pour une meilleure association des ONG à l'action du CILSS, la création d'une représentation permanente des ONG auprès du Secrétariat Exécutif, est souhaitable.”**

Cf. : Mme A. Tabal, GFPA/Gambie

respectives des secteurs privés, commercial et volontaire, dans une situation de ressources limitées du secteur public.

- ◆ Faire évoluer les relations entre le secteur public, le secteur privé volontaire, les ONG et les associations vers un véritable partenariat.
- ◆ Développer le partenariat avec le secteur privé commercial.

#### **CHAPITRE XIII : FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTION**

- ◆ Accroître de façon substantielle l'assistance financière internationale apportée dans le domaine de la population et du développement pour permettre aux Etats sahéliens d'atteindre les objectifs arrêtés dans le cadre du programme d'action.
- ◆ Promouvoir des politiques macroéconomiques propres à favoriser une croissance économique soutenue et un développement durable dans la région sahélienne, afin d'accroître les capacités endogènes de financement.

◆ Accroître la part des budgets nationaux destinée au financement des programmes de population et des actions de lutte contre la pauvreté et la précarité et les rendre disponibles à temps.

◆ Accroître la part des budgets nationaux destinée au financement des programmes de santé conformément aux normes recommandées par l'OMS.

#### **CHAPITRE XIV : COOPÉRATION SOUS-RÉGIONALE**

- ◆ Renforcer la coopération sous-régionale dans le domaine de la population et du développement durable.
- ◆ Renforcer la capacité des institutions sahéliennes à planifier, exécuter, suivre et évaluer les programmes de population et développement durable.
- ◆ Renforcer le partenariat entre les pouvoirs publics, les organisations internationales, les ONG et le secteur privé en vue de dégager de nouveaux domai-

nes de coopération mutuellement avantageux.

◆ Identifier et mettre en œuvre de nouveaux domaines de coopération sous-régionale.

#### **CHAPITRE XV : SUIVI, ÉVALUATION ET COORDINATION DU PROGRAMME D'ACTION**

◆ Rendre effective l'application du programme d'action par la formulation, l'adoption, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la coordination de politiques et de programmes pertinents en matière de population et de développement durable au niveau national, sous-régional et régional, tout en dotant les pays de moyens suffisants et adéquats.

◆ Doter la sous-région sahélienne de mécanismes pertinents de suivi, d'évaluation et de coordination du programme d'action concernant la population et le développement durable.

◆ Renforcer les structures nationales de coordination, de suivi, et d'évaluation du programme d'action.

**“Accorder la priorité au CERPOD comme Agence d'exécution privilégiée des projets et programmes de population au Sahel, c'est renforcer les capacités sous-régionales et promouvoir le transfert de compétence vers les institutions nationales.”**

Cf. : Déclaration de Ouagadougou octobre 1997

## PRINCIPAUX INDICATEURS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DU SAHEL

Source: La population du Sahel en 1995 : Indicateurs socio-démographiques

Population (en millions d'habitants)	18,8
Population féminine	25
Population masculine	23,8
Population de moins de 15 ans (pour cent)	47
Population de 65 ans et plus (pour cent)	4
Population urbaine (pour cent)	23
Taux brut de natalité (pour mille habitants)	43
Taux brut de mortalité (pour mille habitants)	17
Taux de croissance naturel (pour cent)	3,1
Temps de doublement de la population (ans)	22
Population en 2010 (en millions)	22
Quotient de mortalité infantile (pour mille)	111
Indice de mortalité juvénile (pour mille)	134
Indice Synthétique de Fécondité (ISF)	6,5
espérance de vie à la naissance (avis)	48
Prévalence contraception moderne (pour cent)	3,7
taux d'inscription en éducation primaire	69
taux d'insc. scolaire	60
taux féminin	59
1990 Alphabétisation population de + 15 ans (pour cent)	23
dont : - Masculin	41
- Féminin	19

## LA DÉCLARATION DE OUAGADOUGOU

**E**lle engage les Etats à prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre, en partenariat avec la Société Civile, du programme d'action concernant la population et le développement durable au Sahel.

Nos Ministres chargés des questions de population des pays membres du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), réunis à Ouagadougou (Burkina Faso), les 16 et 17 octobre 1997 ;

Considérant les conclusions du Forum des sociétés sahéliennes tenu les 4 et 5 septembre 1997 à Banjul (La Gambie) ;

Considérant la Déclaration de Banjul par laquelle les chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres du CILSS demandent au CILSS de rechercher les voies et moyens d'une mise en œuvre effective des recommandations de la Déclaration du Forum des sociétés sahéliennes ;

Considérant le Plan d'Action de N'Djaména sur la population et le développement au Sahel et la Déclaration de Dakar Ngor sur la population, la famille et le développement durable qui stipulent la nécessité d'harmoniser les actions à entreprendre, dans le domaine de la population et du développement humain aussi bien au niveau national que sous-régional ;

Considérant les programmes d'action issus des conférences internationales du Caire (1994), de Copenhague (1995), de Beijing (1995) et de Rome (1996) ;

Notant avec satisfaction les efforts accomplis dans la prise en compte des facteurs démographiques dans les politiques et programmes de développement national et sous-régional ;

Convaincus de la nécessité de disposer, pour la prochaine décennie, d'un cadre de référence définissant pour la sous-région sahélienne, des objectifs et stratégies spécifiques en matière de



De gauche à droite : Mmes : Idrissa NDIAYE SAIDY, Vice-présidente, Ministre de la Santé de la Gambie

population et de développement humain durable.

#### ADOPTONS

Le programme d'action concernant la population et le développement durable au Sahel issu de la réunion des experts tenue à Ouagadougou les 13, 14 et 15 octobre 1997.

#### NOUS ENGAGEONS

A prendre des dispositions pour la mise en œuvre, en partenariat avec la société civile, du programme d'action concernant la population et le développement durable, axée prioritairement sur :

1. l'amélioration de l'état général de santé des populations et de la santé de la reproduction ;
2. l'amélioration du niveau de scolarisation de tous les enfants, des filles en particuliers, et l'alphabétisation des adultes, notamment des femmes ;

3. le développement et/ou renforcement des compétences nationales et sous-régionales en matière de recherche sur la population et le développement ; les recherches opérationnelles en IEC/population, population/environnement et, en matière d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques et programmes de population, en accordant une attention particulière à l'approche genre.

#### RÉAFFIRMONS

L'engagement des Etats membres à faire du CERPOD l'agence d'exécution privilégiée pour tous les projets nationaux relevant de son domaine d'intervention tout en donnant la priorité à l'exécution nationale.

#### DEMANDONS

- ◆ au CILSS, à travers le CERPOD, de coordonner et de faciliter la mise en œuvre du programme d'action concernant la population et le développement durable au Sahel ;

aux organisations internationales et institutions partenaires au développement, de poursuivre et de renforcer leur coopération technique et financière avec les Etats, le CILSS et les ONG dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de population.

Ouagadougou le 17 octobre 1997

La Conférence

### COMMUNIQUÉ FINAL DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES

La première Conférence des Ministres chargés de la population du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), s'est réunie les 16 et 17 octobre 1997 à Ouagadougou (Burkina Faso).

Etaient présents :

Son Excellence **Mme Isatou Njie-Saidy**, Vice-présidente de la République de Gambie et Ministre de la Santé.

Son Excellence **Mme Seniya Mint Sidi Haiba**, Secrétaire d'Etat à la Condition Féminine de la République Islamique de Mauritanie.

Son Excellence **M. Tertius Zongo**, Ministre de l'Économie et des Finances du Burkina Faso.

Son Excellence **M. Musa S. Mbenga**, Ministre Coordonnateur du CILSS.



Monsieur Musa S. MBENGA, Ministre Coordonnateur du CILSS

**Son Excellence M. Wibga Pierre  
Damien, Ministre Délégué  
auprès du Ministre de  
l'Économie et des Finances du  
Burkina Faso.**

**Son Excellence M. Alioune  
Badara Diouf, Ambassadeur  
Extraordinaire et  
Plénipotentiaire de la  
République du Mali au Burkina  
Faso, Représentant le Ministre  
de l'Économie, du Plan et de  
l'Intégration du Mali.**

**M. Manuel Pinheiro, Représentant  
le Ministre de la Coopération  
Économique de la République  
du Cap Vert.**

**M. Ibrahima Diémé, Représentant  
le Ministre de l'Économie, des  
Finances et du Plan de la  
République de Guinée Bissau.**

**M. Koraou Saidou, Représentant  
le Ministre du Développement  
Social, de la Population, de la  
Promotion de la Femme, et de  
la Protection de l'Enfance, de  
la République du Niger.**

**M. Abdoulaye Fall, Représentant  
le Ministre de l'Économie, des  
Finances et du Plan de la  
République du Sénégal.**

**M. Hamid Amad, Représentant le  
Ministre de l'Économie, des  
Finances, du Plan et de  
l'Aménagement du Territoire  
de la République du Tchad.**

**Mme Cisse Mariam Kaidama  
Sidibe, Secrétaire Exécutif du  
CILSS, a pris part aux  
travaux, ainsi que les  
Directeurs Généraux de  
l'Institut du Sahel et du Centre  
AGHRYMET.**

Le Ministre Délégué auprès du  
Ministre de l'Économie et des  
Finances du Burkina Faso a  
participé aux travaux de la journée  
du 17 octobre, qu'il a co-présidé.

Les représentants des  
Organisations et Institutions  
suivantes ont assisté aux travaux en  
qualité d'observateurs :

◆ le Fonds des Nations Unies  
pour la Population (FNUAP)

- ◆ l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID)
- ◆ le Secrétariat du Club du Sahel
- ◆ la Fédération Internationale pour la Planification Familiale (IPPF-Région Afrique)
- ◆ le Centre d'Etudes de la Famille Africaine (CEFA)
- ◆ le Projet "POLITIQUES" de Washington.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par son Excellence Monsieur Tertius Zongo, Ministre de l'Économie et des Finances, au nom de son Excellence Monsieur le Premier Ministre du Burkina Faso.

Dans son discours d'ouverture, M. le Ministre de l'Économie et des Finances, après avoir mis un accent particulier sur l'importance des questions de population au Sahel, a invité l'audience à être plus optimiste car "Il n'y a pas de terrain aussi propice pour un élan de développement durable que là où règnent l'optimisme, la persévérance et la détermination, comme c'est le cas de notre région sahélienne."

Auparavant, dans son allocution de bienvenue, M. Musa Mbenga, Ministre Coordonnateur du CILSS, a rappelé les conclusions des réflexions menées dans le cadre de Sahel 21, et l'invitation qui avait été faite par les Chefs d'Etat et de Gouvernement lors de leur deuxième Session tenue les 11 et 12 septembre 1997 à Banjul (Gambie), à prendre en compte dans les politiques et stratégies de développement, les conclusions du Forum des sociétés sahéliennes.

Les représentants de l'IPPF, de l'USAID et du FNUAP, ont délivré des messages de leur organisation à l'occasion de cette cérémonie d'ouverture.

Après avoir adopté son ordre du jour, la conférence a pris connaissance du rapport de la réunion des experts, présenté par le Président de la dite réunion, et écouté une introduction du Secrétaire Exécutif du CILSS portant respectivement sur le projet de programme d'action concernant la population et le développement humain durable au Sahel, et le projet de déclaration.

Les Ministres ont procédé à des échanges fructueux sur les documents soumis à leur étude, qu'ils ont adoptés.

Il ressort des discussions que le projet de programme d'action proposé constitue un cadre approprié de résolution des problèmes de population et développement, dans le respect de la spécificité de chaque pays sahélien, et un instrument important de coopération sous-régionale.

La déclaration constitue un engagement des Etats à traduire dans les faits le contenu du programme d'action.

La première Conférence des Ministres du CILSS chargés de la population recommande au CILSS d'organiser périodiquement une rencontre au niveau ministériel sur les politiques de population.

La Conférence a adopté des motions de remerciements à l'endroit de son Excellence Blaise Compaoré, Président du Gouvernement et du peuple du Burkina Faso, à l'endroit des

partenaires au développement, et une motion de félicitations adressées au secrétariat exécutif du CILSS.

Fait à Ouagadougou, le 17 octobre 1997, la Conférence.

### CONCLUSION

La quasi-totalité des pays membres du CILSS a adopté une déclaration de politique de population. La mise en œuvre de ces politiques de population évolue au travers de programmes d'actions et d'investissements en santé de la reproduction. La mise en œuvre réussie de ces politiques, leur adaptation aux changements de contextes, leur évaluation, et leur suivi, constitueront, pour la prochaine décennie, des défis importants pour chacun des pays sahariens.

